

Jeudi 6 avril 2017

Domaine du Marand
63 450 Saint-Amant-Tallende

JOURNEE REGIONALE DES
REFERENTS EN ANTIBIOTHERAPIE

Fiche d'inscription



PRIX DE LA JOURNÉE : 32 €

PRISE EN CHARGE :

Individuelle ☐

Etablissement ☐

NOM _____ Prénom _____

Fonction : Médecin ☐ Pharmacien ☐ Biologiste ☐

Autre _____

Numéro RPPS ou ADELI _____

Secteur d'activité : Hospitalier ☐ Libéral ☐ Autre _____

Implication : Réf. Antibiotiques ☐ Réf. OMEDIT ☐ Praticien Hygiéniste ☐

Autre _____

ADRESSE PERSONNELLE _____

Code postal _____ Ville _____

ADRESSE ÉTABLISSEMENT _____

Code postal _____ Ville _____

Tél.* _____ Email* _____

CHOIX DES ATELIERS : COCHER 3 CASES AU CHOIX

- ☐ A : Prise en charge d'une infection à EBLSE
☐ B : Le dosage des antibiotiques au service du bon usage
☐ C : Les outils d'aide à la prescription
☐ D : Comment communiquer sur le bon usage en ville et à l'hôpital

Fiche d'inscription à renvoyer au CFPS avant le 24 mars 2017

- Email : cfps@chu-clermontferrand.fr
- Courrier : CFPS – CHU – 58, rue Montalembert – 63000 Clermont-Ferrand
- Fax : 04 73 75 11 19

Facturation et règlement à l'issue de la formation.

Le CFPS est un organisme de formation enregistré sous le numéro :
8363P 001663 N° OGDPC : 1405 Code NAF : 8610Z

* Mentions obligatoires

Conditions générales
de participation

INSCRIPTION

Toute inscription, précédée ou non d'une réservation téléphonique, doit faire l'objet d'une confirmation écrite par courrier, fax ou mail. A réception de ce document, nous vous adressons un accusé de réception de prise en compte de l'inscription.

DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

• **Convention**

Une convention est envoyée aux établissements deux semaines au plus tard avant le début de la journée. Dans les mêmes conditions, un contrat de formation est envoyé aux particuliers ou aux personnes exerçant dans le secteur libéral.

• **Attestation de présence**

Une attestation de présence est remise à chaque participant à l'issue de la formation.

FACTURATION

A l'issue de la journée, la facture est adressée à l'établissement ou au particulier en cas d'inscription individuelle. Les tarifs sont TTC.

ANNULATION/REMPLACEMENT

Vous pouvez vous faire remplacer par un collaborateur en nous communiquant ses coordonnées par écrit. En cas d'annulation par l'établissement moins de dix jours ouvrables avant la journée, 25 % du montant est dû au CFPS ; 100 % du montant sera dû en cas d'annulation moins de deux jours avant la journée.

Un partenariat :

OMédit Auvergne-Rhône Alpes

Observatoire des Médicaments,
Des Dispositifs Médicaux et des
Innovations Thérapeutiques

